

responses be added to the time the House will sit. For example, if a statement and the responses took twenty minutes on a Tuesday, the House would consider Government Business until 6:20 p.m., followed by the normal 'late show' proceedings on the adjournment of the House.

37. Accordingly your Committee recommends that:

a) Standing Order 18(4) be deleted and the following substituted therefor:

"(4) On Statements by Ministers, as listed in section (3) of this Standing Order, a Minister of the Crown may make a short factual announcement or statement of government policy. A spokesman for each of the parties in opposition to the government may comment briefly thereon. The Speaker shall limit the time for such proceedings as he or she deems fit. The sitting shall be extended by the equivalent time for such proceedings."

b) Standing Order 45(7) be deleted and the following substituted therefor:

"(7) When it is provided in any Standing or Special Order of this House that any specified business shall be continued beyond the ordinary time of daily adjournment or that any such business shall be forthwith disposed of or concluded in any sitting, the adjournment proceedings in that sitting shall be suspended unless the sitting is extended pursuant to Standing Order 18(4)."

The Standing Orders and Questions of Confidence in the Government

38. Your Task Force notes that prior to 1968, when our present Supply Procedure, among other rules, was adopted, all estimates were taken on the floor of the House in Committee of Supply. Prior to going into Committee of Supply, the House, on six occasions during a session, debated a motion that the Speaker should leave the Chair and the House resolve itself into Committee of Supply. These motions were the occasions of general debates on matters of government policy and responsibility, at the end of which a vote would take place. These were always regarded as confidence votes but this was not stated in the Standing Orders.

39. In 1968 the procedure was radically changed. All estimates now stand referred to Standing Committees and twenty-five days are allotted to the opposition parties on which they choose the subject for debate. However, it was decided to limit to six the number of days on which a vote could take place on an opposition motion. It was assumed that these votable motions would always deal with issues of confidence and they were regarded as being the equivalent of the six motions to go into Committee of Supply which had been a feature of the earlier system. It was for this reason that Standing Orders 62(9), (10) and (11) were drafted in the form in which they now read.

40. In keeping with the desire to make the House more relevant to Members and to the public, your Committee

ces interventions pour s'occuper d'autres affaires, nous recommandons que la séance soit prolongée en conséquence. Ainsi, si l'on passe 20 minutes un mardi à entendre une déclaration et les interventions s'y rapportant, la Chambre prolongera jusqu'à 18 h 20 son étude des affaires émanant du gouvernement, pour ensuite entreprendre le débat sur la motion d'ajournement.

37. Votre comité recommande:

a) que le paragraphe 18(4) du Règlement soit supprimé et remplacé par ce qui suit:

"(4) Au sujet des déclarations de ministres prévues au paragraphe (3) ci-dessus, un ministre de la Couronne peut faire un court exposé de faits ou une courte déclaration de politique gouvernementale. Un porte-parole de chaque parti de l'Opposition pourra ensuite commenter brièvement cet exposé ou cette déclaration. L'Orateur limitera la durée de ces interventions comme il le jugera bon. La séance sera prolongée pour une période de temps correspondante."

b) que le paragraphe 45(7) soit supprimé et remplacé par ce qui suit:

"(7) Quand un article du Règlement ou un ordre spécial de la Chambre porte que l'examen d'une question précise doit se continuer après l'heure prévue pour l'ajournement ce jour-là ou qu'il faut régler ou terminer l'examen de cette question immédiatement au cours d'une séance, le débat sur l'ajournement de cette séance est suspendu à moins que la séance ne soit prolongée en conformité de l'article 18(4)."

Le Règlement et les questions de confiance dans le gouvernement

38. Votre groupe de travail tient à faire remarquer qu'avant 1968, date à laquelle la Chambre a adopté, entre autres règles, la procédure actuelle relative aux subsides, toutes les prévisions budgétaires étaient portées à l'ordre du jour de la Chambre constituée en Comité des subsides. Avant de se constituer en Comité des subsides, la Chambre était saisie à six reprises au cours d'une session d'une motion pour que le Président quitte le fauteuil et que la Chambre se constitue en Comité des subsides. Ces motions étaient l'occasion d'un débat général sur des questions relatives à la politique et à la responsabilité gouvernementales qui se terminait par un vote. Ces votes étaient toujours considérés comme des votes de confiance, même si le Règlement n'en faisait pas état.

39. En 1968, la procédure a été profondément modifiée. À l'heure actuelle, toutes les prévisions budgétaires sont renvoyées en permanence aux comités permanents et les partis de l'opposition disposent de 25 jours pendant lesquels ils peuvent choisir le sujet des débats. Il a toutefois été décidé de limiter à six le nombre de jours pendant lesquels une motion de l'opposition pouvait être mise aux voix. On partait du principe que ces motions pouvant faire l'objet d'un vote traiteraient invariablement de questions de confiance et on les considérait comme l'équivalent des six motions précédant la constitution de la Chambre en Comité des subsides qui avait caractérisé l'ancien système. C'est pour cette raison que l'on a donné aux articles 62(9), (10) et (11) leur formulation actuelle.

40. Compte tenu de la volonté de rendre la Chambre plus responsable vis-à-vis des députés et du public, le Comité estime